



BiOZ Le biométhane au cœur de nos territoires

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

CENTRALE BIOMETHANE DU PAYS DE CONCHES (CBPAC)
CONCHES-EN-OUCHE

Pièce jointe n°11 : Capacités techniques et
financières



KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
09/10/2023	1	Version pour dépôt à la Préfecture

TABLE DES MATIERES

I. Capacités techniques	4
II. Capacités financières	9
Annexes.....	12

II. CAPACITES TECHNIQUES

Les capacités techniques dont dispose le demandeur sont fournies par ENGIE BIOZ et ses partenaires.

Les dirigeants de ENGIE BIOZ disposent de plus de 15 ans d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables, tant sur le développement que sur la construction de centrales. Ils travaillent en outre depuis 14 ans dans le domaine de la méthanisation. Ils ont constitué une équipe pluridisciplinaire de 82 personnes, regroupant les principales compétences nécessaires au développement, à la construction et l'exploitation d'un site de méthanisation.

L'organigramme en Annexe 1 présente l'organisation de la société ENGIE BIOZ, les différents pôles ainsi que le personnel qui les compose.

ENGIE BIOZ peut également faire appel aux compétences opérationnelles d'ENGIE GREEN, de STORENGY et d'autres entités du groupe Engie.

La société d'exploitation CBPAC ne disposant pas d'effectifs propres, elle est représentée par ENGIE BIOZ dans toutes ses démarches, et les représentants légaux de CBPAC sont également les représentants légaux de ENGIE BIOZ. Les missions à réaliser pour mener à bien le projet, aussi bien en phase de développement, de financement, de construction et d'exploitation, sont exécutées dans le cadre d'une relation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) réalisée par ENGIE BIOZ pour CBPAC.

Ces missions d'AMO sont notamment les suivantes :

- Elaboration des cahiers des charges et spécifications ;
- Négociation et conclusion des contrats entre CBPAC et les prestataires, fournisseurs et sous-traitants ;
- Contrôle et supervision des prestations sous-traitées, suivi du chantier, réceptions ;
- Montage du financement bancaire ;
- Assurances, comptabilité, fiscalité, ... ;
- Sécurisation des substrats ;
- Amélioration des performances.

Et ce durant les phases de développement, de construction et d'exploitation de l'unité de méthanisation.

Les autres intervenants principaux interviennent sous la supervision de ENGIE BIOZ et sont présentés dans les paragraphes ci-dessous.

EN PHASE DE CONSTRUCTION

Pour le compte de la société d'exploitation, le service Bureau d'étude et Construction de ENGIE BIOZ prescrit, consulte et prépare les marchés de fourniture d'équipements et de travaux.

Cette équipe intervient lors de la conception technique des centrales et suit sur le terrain le bon déroulement des travaux. Elle assure également le contrôle de la conformité tout au long de la réalisation et jusqu'aux réceptions, essais et mises en service. L'équipe compte plusieurs personnes disposant d'une dizaine d'années d'expérience dans la conception et la réalisation de telles infrastructures.

En appui avec la cellule administrative, ce service assure également la contractualisation avec les différents prestataires et sous-traitants.

La consultation et le choix des entreprises auront lieu une fois le projet autorisé et prêt à construire. Les travaux de réalisation de l'unité sont divisés en lots. Pour le lot principal « process méthanisation » et pour les unités de méthanisation réalisées, ENGIE BIOZ a missionné, entre autres, les entreprises HOST (Epeville, Montauban de Bretagne et Châteaulin), WATERLEAU (Quimper et Chantonay) et METHAVOS (Marboué et Saint Léonard), trois entreprises d'envergure présentant de solides références. Pour la réalisation du projet CBPAC, l'entreprise qui sera missionnée devra remplir les conditions similaires à celles remplies par HOST, WATERLEAU et METHAVOS à savoir :

- Proposer les garanties d'usage (performance de production, disponibilité, débit d'incorporation, matériel, étanchéité, autoconsommations) ;
- Disposer d'une place établie sur le marché de la fourniture et de la maintenance de process méthanisation ;
- Présenter une assise financière en relation avec les garanties données.

A l'échelle internationale, environ une douzaine d'entreprises répondent à ces critères sur le marché français.

Il en sera de même pour les autres composantes du chantier de construction de l'installation : épuration du biogaz, terrassement, ouvrages circulaires, génie civil, réseau électrique, bâtiment. Pour ces marchés, ENGIE BIOZ retient de préférence des entreprises régionales et ayant la capacité à intervenir durant l'exploitation.

EN PHASE D'EXPLOITATION

Afin d'assurer la conduite de l'installation, la maintenance, et le suivi exploitation, l'unité bénéficie de personnels et d'expertises à plusieurs niveaux :

- Le personnel sur site de ENGIE BIOZ SERVICES (conduite de l'installation et maintenance premier niveau, astreinte) ;
- Le personnel de ENGIE BIOZ (assistance exploitation technique et administrative, notamment biologie, maintenance, HSE, approvisionnement, retour au sol du digestat) ;
- Le personnel des fournisseurs des équipements du process ou entreprises tierces qualifiées (assistance exploitation technique et maintenance lourde) ;
- Le personnel de diverses prestataires (maintenance équipements spécifiques, contrôles, astreinte).

Conduite de l'installation :

Le personnel sur site sera constitué d'un responsable de site et de deux opérateurs ayant des compétences en électromécaniques.

Ce personnel permettra d'assurer la conduite, l'entretien et la maintenance courante, la surveillance et le bon fonctionnement de l'installation ainsi que les astreintes.

Le personnel sur site sera chargé :

- de la gestion des intrants (pesée, analyses, suivi bordereaux, contrôle,...) ;
- du stockage et déstockage (conduite chargeur) ;
- d'approvisionner les équipements de préparation (trémies, contrôle & supervision) ;
- de surveiller les équipements (matériels et instrumentation) selon le cahier des charges ;

- de la réalisation de la maintenance courante (nettoyage matériels, petits travaux, graissages, changements des pièces courantes, contrôles, entretien biofiltre,...) ;
- de l'alimentation et du suivi des consommables ;
- d'effectuer les rondes et les reporting.

Avant toute mise en service, le personnel est formé par l'équipe exploitation de ENGIE BIOZ ainsi que par les principaux fournisseurs process :

- Sur un site d'exploitation : avant la mise en service, le personnel d'exploitation en charge de l'unité sera formé par ENGIE BIOZ sur un site équivalent disposant d'un gisement proche et d'équipements similaires (broyeurs, traitement de l'air, presses, laboratoire, etc.) ;
- Sur le site même de l'unité de méthanisation projeté : une personne expérimentée du fournisseur sera présente durant les premiers mois après la mise en service de façon à faciliter la mise en route, et à former le personnel à la gestion du site (gestion des équipements/maintenance, gestion de la ration, gestion biologique, suivi quotidien à réaliser / contrôles & suivi analyses, première maintenance et entretien des équipements, etc.). Plusieurs formations seront également dispensées par ENGIE BIOZ (conduite d'une installation, suivi biologique et ration, contrôle et maîtrise des risques, etc.).

En outre, une formation « technique » continue est assurée par le personnel des fournisseurs des équipements spécifiques process.

Maintenance :

Concernant l'ensemble des principaux équipements tels que pompes, broyeurs, trémies, agitateurs, instrumentation, un suivi de la maintenance est assuré par les équipes internes de techniciens, assistés par le responsable technique de ENGIE BIOZ et gérée sur une GMAO. Le dispositif permet d'assurer la bonne réalisation de la maintenance préventive.

La maintenance curative est réalisée, selon la gravité, directement par les équipes internes, le cas échéant, avec l'appui du personnel du fournisseur concerné ou d'entreprises tierces.

Sur certains équipements spécifiques, la maintenance peut être néanmoins sous-traitée via un contrat « full service » intégrant la maintenance préventive et curative. C'est notamment le cas des épurateurs biogaz qui peuvent bénéficier d'un tel contrat associé à des garanties de performances.

Suivi exploitation :

Le personnel d'exploitation du site sera suivi, assisté et conseillé quotidiennement. Une assistance à 2 niveaux permettra d'apporter un conseil au personnel in situ dès la mise en service :

- Par le personnel de ENGIE BIOZ : l'assistance de ENGIE BIOZ comprend la mise à disposition de personnel au niveau de ses agences, en apportant des appuis quotidiens et un support technique, ainsi que par des visites régulières (hebdomadaires et fréquences adaptées aux besoins). Le suivi des stocks et consommables est aussi assuré par ENGIE BIOZ. ENGIE BIOZ dispose d'une équipe de 25 collaborateurs experts, regroupant l'ensemble des compétences techniques nécessaires à l'exploitation :
 - process et suivi biologique ;
 - suivi technique, maintenance et travaux neuf ;
 - approvisionnement ;
 - fertilisation et agronomie ;
 - sécurité et environnement.

- Par le personnel des fournisseurs :
 - Le personnel des fournisseurs des équipements spécifiques sera mis à disposition de l'unité à travers une assistance exploitation qui prévoit une assistance / conseil à distance et des visites régulières sur site. Les visites sur site ont pour objectif de réaliser des audits techniques du process et des équipements électro-mécaniques et de réaliser des formations continues.
 - Des experts pour la partie épuration seront également à la disposition des équipes de ENGIE BIOZ pour des conseils à distance et pourront se rendre sur place en fonction du besoin.

Cet appui multiple permet d'assurer un suivi rapproché et d'apporter tous les conseils nécessaires pour optimiser la production et assurer la bonne exploitation de l'unité de méthanisation.

Au-delà des conseils sur la bonne gestion et le suivi biologique, l'assistance à l'exploitation prévoit également des conseils pour **l'amélioration des performances** de l'unité. Ainsi, des indicateurs clé de performances (ICP) seront mis en place pour optimiser la rentabilité de l'unité. On peut citer les ICP suivants :

- Production de biogaz ;
- Production de biométhane ;
- Autoconsommation biogaz ;
- Consommations électriques ;
- Ration digestat/matières entrantes ;
- Taux de matière sèche digestat solide/liquide ;
- Fréquence de changement des pièces d'usure.

Pour la bonne exploitation, une surveillance à distance (SCADA) de la production ainsi que les relevés des principaux indicateurs seront répliqués à la fois au niveau du centre d'exploitation de ENGIE BIOZ et de celui du fournisseur.

Les données des instruments de mesure sont reportées sur un serveur centralisé accessible au personnel de ENGIE BIOZ. Des niveaux d'alerte à plusieurs seuils sont prévus.

Le système SCADA permet de suivre en continu les paramètres suivants :

- Niveaux de remplissage des cuves ;
- Poids des contenus dans les trémies ;
- Débits massiques et volumiques ;
- Températures (stockage graisse, hydrolyse, digesteur) ;
- Débit et qualité biogaz ;
- Puissance thermique chaudière ;
- Consommation électrique.

Le personnel de ENGIE BIOZ et du fournisseur process aura ainsi accès aux principales données via le SCADA.

La mission de ENGIE BIOZ comprend aussi :

- les autocontrôles (internes) : Toutes les procédures de suivi mises en place seront contrôlées par ENGIE BIOZ dans la cadre de sa mission d'assistance exploitation ;
- le suivi des émissions, rejets et des équipements de sécurité.

Le service exploitation de ENGIE BIOZ réunit toutes les compétences pour la supervision de sites de production d'énergie, et assurer une exploitation maîtrisée.

Par ailleurs le service exploitation de ENGIE BIOZ assure les missions suivantes pour le compte de la société d'exploitation :

- Suivi administratif et juridique ;
- Gestion du personnel ;
- Suivi comptable et des aspects financiers, et tout particulièrement de la trésorerie, notamment par l'anticipation précise et la revue quotidienne des mouvements de trésorerie passés et à venir. Des budgets et des plannings de trésorerie sont réalisés systématiquement et très régulièrement actualisés par une équipe dédiée ;
- Mise en place des programmes d'assurances.

Ainsi, le dispositif constitué notamment des expériences combinées de ENGIE BIOZ, des prestataires et sous-traitants qui seront retenus pour réaliser les différentes missions listées ci-dessus, permet d'assurer un haut niveau de compétences tant techniques qu'administratives - notamment par une bonne connaissance des réglementations applicables et des enjeux liés à la construction et à l'exploitation d'une telle installation.

III. CAPACITES FINANCIERES

III.1. CHIFFRES CLES DE ENGIE BIOZ

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé de VOL-V BIOMASSE, devenue ENGIE BIOZ en 2020, au cours des 3 dernières années, ainsi que l'augmentation continue de ses capitaux propres, attesté par courrier du comptable (Annexe 2) :

Année	2020	2021	2022
CA	22 007 031 €	30 238 768 €	37 429 391 €
Capitaux propres	110 861 598 €	110 621 288 €	120 048 810 €

Le chiffre d'affaires provient en partie de la vente du biométhane.

III.2. COMPETENCES D'ENGIE BIOZ ET DU GROUPE ENGIE EN MATIERE DE FINANCEMENT

ENGIE BIOZ met à disposition du demandeur, filiale du groupe, ses compétences en matière de financement de projet de production d'énergies renouvelables et particulièrement de méthanisation.

ENGIE BIOZ a mené à bien le montage financier de toutes ses opérations de méthanisation depuis sa création, et a donc su mobiliser pour ses investissements en propre dans les centrales de méthanisation un montant supérieur à 70 M€, en s'appuyant sur des partenaires financiers tant pour renforcer ses fonds propres que pour mobiliser des crédits bancaires.

De nombreux organismes bancaires français ont contribué au financement des opérations d'unités de méthanisation mises en service par ENGIE BIOZ, parmi lesquels :

- BPI ;
- Caisse d'Épargne ;
- Crédit Coopératif ;
- Crédit Agricole ;
- Banque Populaire Grand Ouest (BPGO).

III.3. MONTAGE FINANCIER DU PROJET

ENGIE financera la construction de l'unité de production détenue par ENGIE BIOZ et ses filiales jusqu'à la mise en service, via ses fonds propres et prêts intra-groupe (ENGIE et ENGIE finance).

La centrale pourra ensuite être refinancée post mise en service via la mise en place d'un financement de projet (dette bancaire) auprès des principales banques du secteur des énergies renouvelables, tel que cité au III.2. Ce type de financement, classique pour les projets d'infrastructures et en particulier pour les installations de production d'énergie renouvelables, repose sur un apport de fonds provenant de l'investisseur (en général à hauteur de 20 à 30 % environ du montant de l'investissement) et d'organismes prêteurs (à hauteur du solde). Ce type de financement de projet n'est possible que si la société emprunteuse n'a pas d'activité extérieure au projet. Une société ad hoc est donc créée pour chaque projet ; pour l'unité de méthanisation de Conches-en-Ouche, il s'agit de la société Centrale Biométhane du Pays de Conches (CBPAC).

La banque qui accorde le prêt s'assure en amont de la rentabilité du projet en vérifiant que les flux de trésorerie futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt.

La Centrale Biométhane du Pays de Conches (CBPAC) est éligible aux dispositions particulières au biométhane produit, injecté sur le réseau et prévues aux articles R446-16 des sections 1 et 2 du chapitre VI du titre IV du livre IV de la partie réglementaire du code de l'énergie, avec un tarif d'achat du kWh garanti.

Les principaux textes réglementant l'achat de biométhane sont les suivants :

- articles R. 446-1 et R. 446-2 de la section 1 du chapitre VI du titre IV du livre IV de la partie réglementaire du code de l'énergie, relatifs aux conditions de vente du biométhane aux fournisseurs de gaz naturel,
- article D. 446-3 à D. 446-16 de la section 2 du chapitre VI du titre IV du livre IV de la partie réglementaire du code de l'énergie, relatifs aux conditions de contractualisation entre producteurs de biométhane et fournisseurs de gaz naturel,
- arrêté du 23 novembre 2011 fixant la nature des intrants dans la production de biométhane pour l'injection dans les réseaux de gaz naturel,
- arrêté du 23 novembre 2020 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel,
- arrêté du 11 septembre 2023 relatif aux modalités de désignation de l'acheteur de biométhane de dernier recours.

De ce fait, les organismes bancaires acceptent de financer entre 70 et 80 % du montant de l'investissement, estimé à environ 10,1 millions d'euros.

En termes d'exploitation, les recettes seront générées par la vente d'énergie ainsi que les redevances déchets.

Le compte d'exploitation prévisionnel de l'unité (Annexe 3) montre que le chiffre d'affaires permet de couvrir le remboursement de l'emprunt et aussi d'assumer les coûts d'exploitation de la centrale, et notamment toutes ses obligations environnementales.

Par ailleurs, ENGIE BIOZ s'engage, par une lettre d'engagement jointe au présent dossier en Annexe 4, à apporter au demandeur, filiale du Groupe, les fonds nécessaires à la réalisation du projet - et même dans l'hypothèse où le montage financier envisagé ne serait pas réalisable, à hauteur de l'apport nécessaire jusqu'à concurrence du montant de l'investissement.

Les capacités financières de CBPAC sont directement liées aux capacités financières d'ENGIE BIOZ et donc au Groupe ENGIE.

ANNEXES

Annexe 1. Organigramme de la société ENGIE BIOZ

Annexe 2. Courrier d'attestation du comptable

Annexe 3. Compte d'exploitation prévisionnel

Annexe 4. Lettre d'engagement

ANNEXE 1. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE ENGIE BIOZ

Les équipes Engie Bioz et Engie Bioz Services : organisation

Développement	Construction	Exploitation					Administratif	Support développement	
1 Président									
1 Directeur Développement	1 Directeur construction	1 resp Appros IAA	1 resp Appros agri	1 Directeur décondi	1 responsable Biologie	1 Responsable Maintenance	1 Dir	1 Directeur DAF 1 Responsable RH	1 Directeur Général Adjoint
3 Responsables Dev 16 Chefs de projets Chargé méthode	7 Ingénieurs construction	4 Chargés logistique 4 Chargés appros	4 Chargés valorisation agricole 1 Chargé d'appro agri	1 Chargé de dev commercial	3 Chargés biologie 2 Ingé process	4 Chargés maintenance 1 Ingénieur étude 1 Dessinateur 1 Chargé appro	2 QHSE	Chargées RH Responsable admin Acheteur Contrôleur de gestion Juristes Chargée com	1 Chargé de mission affaires publiques et réglementation
Support externe : 2 BE & relais locaux agri									
23 pers.	8 pers.	9 pers.	6 pers.	2 pers.	6 pers.	8 pers.	3 pers.	14 pers.	2 pers.

EFFECTIF TOTAL Engie Bioz : 82 personnes

1 Dir Exploitation + 5 Resp régional Exploitation + 1 chargé mission

20 centrales

20 Responsables de site
58 agents d'exploitation

EFFECTIF TOTAL Engie Bioz Services : 85 personnes

Situation au 4 Avril 2023

ANNEXE 2. COURRIER D'ATTESTATION DU COMPTABLE

ATTESTATION

Je soussigné, Pierre Alban TEXIER, Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Montpellier,

Certifie par la présente que

Le groupe ENGIE BIOZ composé de la SAS ENGIE BIOZ et de ses filles, présentait au cours des trois dernières années le chiffre d'affaires et les capitaux propres suivants :

Année	2020	2021	2022
CA	22 007 031 €	30 238 768 €	37 429 391 €
Capitaux propres	110 861 598 €	110 621 288 €	120 048 810 €

Fait à Montpellier, le 13/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

DocuSigned by:

BBCC5C73649847F...

Pierre Alban TEXIER
Expert-comptable

ANNEXE 3. COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

Centrale Biométhane du Pays de Conches

Compte d'exploitation prévisionnel

Le compte d'exploitation est présenté sur une durée de 15 ans, en corrélation avec la durée du premier contrat d'achat du biométhane mais la centrale a une durée de vie supérieure et a vocation à être exploitée sur une plus longue durée.

Montant de l'investissement : 10 100 081 €

Compte d'exploitation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Chiffre d'affaire	1 707 130 €	2 583 626 €	2 619 797 €	2 656 474 €	2 693 665 €	2 723 767 €	2 761 900 €	2 800 566 €	2 839 774 €	2 879 531 €	2 911 688 €	2 952 451 €	2 993 786 €	3 035 699 €	3 078 198 €
Charges d'exploitation	-1 057 592 €	- 1 301 555 €	- 1 327 586 €	- 1 354 138 €	- 1 381 221 €	- 1 408 845 €	- 1 437 022 €	- 1 465 763 €	- 1 495 078 €	- 1 524 979 €	- 1 555 479 €	- 1 586 589 €	- 1 618 320 €	- 1 650 687 €	-1 683 700 €
Salaires & impôts locaux	- 215 958 €	- 255 217 €	- 260 321 €	- 265 528 €	- 270 838 €	- 276 255 €	- 281 780 €	- 287 416 €	- 293 164 €	- 299 027 €	- 305 008 €	- 311 108 €	- 317 330 €	- 323 677 €	- 330 150 €
EBE	433 580 €	1 026 854 €	1 031 889 €	1 036 808 €	1 041 606 €	1 038 667 €	1 043 097 €	1 047 388 €	1 051 532 €	1 055 524 €	1 051 201 €	1 054 755 €	1 058 135 €	1 061 335 €	1 064 348 €
Dotations aux amortissements	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €	- 675 446 €
Résultat d'exploitation	- 241 866 €	351 408 €	356 443 €	361 362 €	366 160 €	363 221 €	367 652 €	371 942 €	376 087 €	380 079 €	375 755 €	379 309 €	382 689 €	385 889 €	388 902 €

ANNEXE 4. LETTRE D'ENGAGEMENT

ENGIE BIOZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 037 000 EUROS

Siège social : 10 Boulevard de la Robiquette 35760 SAINT-GREGOIRE

812 294 197 RCS Rennes

LETTRE D'ENGAGEMENT

Monsieur Antoine de LA FAIRE, Directeur Général d'ENGIE BIOZ, dûment habilité, atteste par la présente que :

Après avoir préalablement rappelé ce que suit :

(1) Centrale Biométhane du Pays de Conches, Société par Actions Simplifiée , dont le siège est à Isneauville (76230), 45 Impasse du Petit Pont, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 913 345 286, porte le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune de Conches en Ouche (code INSEE : 27165), pour un coût estimé d'environ 10.000.000 euros H.T. ;

(2) CENT POUR CENT (100%) du capital social de la société Centrale Biométhane du Pays de Conches est détenu par la société ENGIE BIOZ, Société par Actions Simplifiée au capital de 15 037 000 euros dont le siège social est situé à Saint-Grégoire (35760), 10 Boulevard de la Robiquette, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro RCS 812 294 197 ;

ENGIE BIOZ s'engage à mettre à disposition, au profit de Centrale Biométhane du Pays de Conches, les fonds nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'unité de méthanisation.

Pour assurer le développement de l'activité biogaz du groupe ENGIE, le 16 mai 2019, Engie BIOZ a réalisé une augmentation de capital de SOIXANTE QUINZE MILLIONS (75.000.000) euros, réparti en 15.000.000 d'euros de capital social et 60.000.000 d'euros de prime d'émission.

Fait à Isneauville, le 28/08/2023

Antoine de LA FAIRE

Directeur Général d'ENGIE BIOZ

DocuSigned by:
Antoine de LA FAIRE
6B6F77F2CED34A0...